

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

0 Réclamation	contact@mupras.com
0 Prise en charge	pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-810247

28

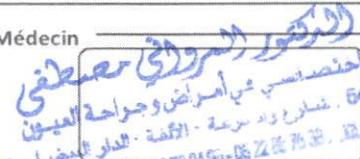


<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 11027		Société : RAN	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	AIT SAID A FAF.
Nom & Prénom : AIT SAID A FAF.		Date de naissance : 11/04/1976	
Adresse :			
Tél. : 0522919111		Total des frais engagés : 3050,00 Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



12 OUIF 2023

AIT SAID A FAF

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lui-même

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 11/04/2023

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<b>M-A-D Optic</b> Opticien Optométriste 63 Rue Rguibate Casa N°: 065032633 - NC: 500275	13/08/2021					2800

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibate Casablanca  
Télé : 065032633 - M : 500275

**Akram Daali**  
Télé : 065032633

### VOLET ADHERENT

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

### [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur El Marouani Mustapha

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

ANGIOGRAPHIE - LASER

• Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France

• Ancien Médecin des Forces Armées Royales

• Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



الدكتور المرانى مصطفى

اختصاصى أمراض وجراحة العيون

تصوير الأوعية - الالبز

طبيب سابق بالمستشفى المركبى يانسى - فرنسا

طبيب سابق بالقوات المسلحة الملكية المغربية

طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

## ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

AIT Said AFAF

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

Verre de Pou

Porter

Habituellement:

+ 0,25

+ 0,25

Verre de Res

Porter pour

la lecture :

✓ Progressif

add + 1,25 006

seconde

AX-Int



**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibate Casab  
Inpe : 065032633 - RC 508275

Casablanca, le :

12 Juin 2023

الدكتور المرانى مصطفى  
اختصاصى أمراض وجراحة العيون  
تصوير الأوعية - الالبز  
الدار البيضاء - المغرب - الدار البيضاء  
الهاتف: 05 22 89 75 38 - GSM: 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95  
الfax: 05 22 89 75 38 - GSM: 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95  
Signature

54، شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدى) مجموعة "Q" الطابق السفلي الألفة - الدار البيضاء  
54، RDC Groupe "Q" - Bd. Oued Daraâ, (Près Institut Abdou) Oulfa - Casablanca - INPE : 091169292

ICE : 001651340000064 - E-mail : docteur.marouani.mustapha@gmail.com

Tél.: 05 22 89 75 38 - GSM : 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95



OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

Un autre regard sur vos yeux

FACTURE N° :

N° 014395

Casablanca, le: 30/08/2023

Mme / Mr : Aït Said AFAF

Dr: Elouaïda Benyounis Moustapha

VL

OD : +0.25

OG : +0.25

Monture

optique

des

DH

VP-Add

OD : +0.25

OG : -

Verres

Préfixe verre. Rés

2000 -

DH

Total à payer: 2800 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 2800 DH

Cent 84

Akram Daali  
Inpe : 065032633

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Bourgogne  
Inpe : 065032633 - RC : 508275

Cachet et signature

Adresse 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 0524 42590000069  
Capitale 100.000 - Patente 3502703 - IF 4723  
ICE 002642590000069

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Bourgogne  
Inpe : 065032633 - RC : 508275